

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG2024-278

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
VU la demande formulée par la Gendarmerie de Bayeux,
CONSIDERANT qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement et la sécurité lors du 80^{ème} anniversaire du débarquement,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit du 31 mai 2024 18h00 au 09 juin 2024 :

- Avenue Conseil, sur l'ensemble des stationnements situés au droit du n°49.

Article 2 - La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le demandeur.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A l'Hôtel de Ville, le dix-huit avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

